

SAINT-GOBAIN

AG 2007 : RÉSULTATS DES VOTES

Rés.	Objet	Résultat	Pour	Contre	Abstentions
PARTIE ORDINAIRE					
1	Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2006	adoptée	0,9897	0,0092	0,0011
2	Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2006	adoptée	0,9896	0,0093	0,0011
3	Fixation du dividende net par action à 1,70 euro	adoptée	0,9984	0,0004	0,0012
4	Rapport relatif aux conventions réglementées	adoptée	0,9963	0,0024	0,0013
5	Autorisation à donner au Conseil d'administration d'acheter jusqu'à 10 % des actions de la Société. Prix maximum d'achat 90 euros par action. (Durée de validité 18 mois)	adoptée	0,9924	0,0064	0,0012
6	Ratification de la cooptation de M. Bernard CUSENIER et renouvellement de son mandat d'Administrateur	adoptée	0,9727	0,026	0,0013
7	Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Gérard MESTRALLET	adoptée	0,9596	0,0392	0,0012
8	Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Denis RANQUE	adoptée	0,9972	0,0016	0,0012
9	Nomination de M. Robert CHEVRIER en qualité d'Administrateur en remplacement de M. Paul Allan DAVID	adoptée	0,9695	0,0293	0,0012
10	Nomination de Mme Yuko HARAYAMA en qualité d'Administrateur en remplacement de M. Sehoon LEE	adoptée	0,9978	0,001	0,0012
11	Nomination de M. Fabrice ODENT comme Commissaire aux comptes suppléant	adoptée	0,9863	0,0122	0,0015
PARTIE EXTRAORDINAIRE					
12	Renouvellement de la délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription. Limites : cinq cent quatre-vingt-dix millions d'euros (actions) et trois milliards d'euros (valeurs mobilières de créances). Imputation sur ces montants de ceux fixés aux treizième et quinzisième résolutions. (Durée de validité : 26 mois)	adoptée	0,9963	0,0024	0,0013
13	Renouvellement de la délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription mais avec délai de priorité pour les actionnaires. Limites : deux cent quatre-vingt-quinze millions d'euros (actions) et un milliard et demi d'euros (valeurs mobilières de créances). Imputation de ces montants sur ceux de la douzième résolution. (Durée de validité : 26 mois)	adoptée	0,6675	0,3306	0,0019

14	Autorisation à donner au Conseil d'administration d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital. Limite : 10 % du capital social. Imputation des montants de l'augmentation de capital et des valeurs mobilières à émettre sur ceux de la treizième résolution. (Durée de validité : 26 mois)	adoptée	0,9682	0,0297	0,0021
15	Renouvellement de l'autorisation à donner au Conseil d'administration d'augmenter le capital social par incorporation de réserves. Limite : soixante-quatorze millions d'euros. Imputation de ce montant sur celui de la douzième résolution (Durée de validité : 26 mois) (Conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires)	adoptée	0,9942	0,0044	0,0014
16	Renouvellement de l'autorisation à donner au Conseil d'administration de procéder à des émissions de titres de capital réservées aux adhérents du Plan d'Épargne du Groupe. Limite : soixante-quatorze millions d'euros. (Durée de validité : 26 mois)	adoptée	0,8093	0,1893	0,0014
17	Renouvellement de l'autorisation à donner au Conseil d'administration de consentir des options d'achat ou de souscription d'actions. Limite commune à cette résolution et à celle qui suit : 3 % du capital social. (Durée de validité : 38 mois)	adoptée	0,8451	0,1535	0,0014
18	Renouvellement de l'autorisation à donner au Conseil d'administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions Limite spécifique à cette résolution : 1 % du capital social. Limite commune à cette résolution et à celle qui précède : 3 % du capital social. (Durée de validité : 38 mois)	adoptée	0,7812	0,2174	0,0014
19	Renouvellement de l'autorisation à donner au Conseil d'administration d'annuler jusqu'à 10 % des actions de la Société par période de vingt-quatre mois (Durée de validité : 26 mois)	adoptée	0,9969	0,0017	0,0014
20	Renouvellement de la délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la Compagnie de Saint-Gobain. Limite de l'augmentation de capital potentielle résultant des bons : trois cent soixante-huit millions d'euros. (Durée de validité : 18 mois) (Conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires)	adoptée	0,8131	0,1854	0,0015
21	Pouvoirs pour formalités	adoptée	0,9937	0,0006	0,0057